

Deuxième réponse à propos de grammaire

Autor(en): **Currat, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **37 (1908)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039543>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Deuxième réponse à propos de grammaire

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article de M. Rouiller, instituteur. Je dispose de peu de temps, mais je ne saurais résister au désir d'entrer aussi en discussion avec ce nouveau correspondant, comme je l'ai fait avec M. B., et cela avec d'autant plus de plaisir que j'ai affaire, cette fois, à un adversaire qui ne craint pas de décliner son nom.

M. Rouiller déplore aussi l'absence de tout manuel de grammaire. Il voudrait « voir paraître un livre où chaque règle soit énoncée clairement, puis suivie d'un exercice que le maître pourra imposer à l'enfant comme devoir à domicile ».

Plus loin, l'honorable correspondant expose le plan qui pourrait présider à la création de ce nouveau manuel. En ceci, M. Rouiller s'éloigne de la proposition formulée par M. B. : il voudrait, lui, un manuel fribourgeois, basé sur nos livres de lecture. Cette nouvelle proposition a au moins le mérite d'être dictée par un sentiment patriotique très louable. Son auteur a été peut-être inspiré aussi par la pensée, très juste également, que l'on ne saurait remettre à nos enfants des manuels français où toute morale chrétienne a disparu. Mais, au point de vue purement méthodologique, M. Rouiller conviendra que c'est grammaire pour grammaire.

Je lui demanderai, en outre, s'il désire l'édition d'une nouvelle grammaire, uniquement pour avoir à sa disposition des devoirs tout préparés à imposer à l'enfant comme tâches à domicile. M. R. croit-il sincèrement que ce doit être là la raison d'être et le but unique du nouveau manuel que l'on réclame ? J'ai de la peine à le croire. Il est clair que si un pareil livre devait voir le jour, ce serait un livre de classe, s'employant à l'école, autant et beaucoup plus qu'à la maison. Franchement, vaut-il la peine de rédiger une grammaire uniquement pour permettre aux élèves de faire plus facilement des devoirs à la maison ? Ce but serait aussi un peu celui de M. B.

En second lieu, qu'on me permette, à ce sujet, de poser une question qui a sa place dans ce débat. Est-ce utile, est-ce opportun, est-ce nécessaire d'imposer à nos élèves des devoirs écrits à domicile, avec la double fréquentation des classes ? Je réponds catégoriquement : non. Et je sais d'avance que, sur ce point, beaucoup d'instituteurs seront de mon avis.

Entrons, maintenant, dans le vif de la question. Comment,

M. Rouiller, proposeriez-vous d'élaborer votre nouveau manuel ? Vous prendriez, si j'ai bien compris, la matière des exercices dans nos trois manuels de lecture. C'est bien ; mais, dans ce cas, votre grammaire risque de devenir un très gros volume. Feriez-vous un seul ouvrage, divisé en trois parties, ou préaviseriez-vous pour trois manuels différents, s'adaptant aux trois cours et basés sur nos livres de lecture ?

Avez-vous bien considéré, M. l'Instituteur, un autre fait que chacun connaît ? Vous savez qu'aucun de nos manuels de lecture ne peut être parcouru en une seule année ; que dans le degré inférieur, il y a de la matière pour deux années au moins ; que dans le livre du degré moyen, il y en a pour deux ou trois années et que, dans celui du cours supérieur, nous avons assez de matières pour trois ou quatre années ?

Les matières de nos trois manuels de lecture ne pouvant être parcourues en une année, Messieurs les Inspecteurs les répartissent sur deux ou trois années de scolarité. Si vos exercices de grammaire étaient choisis dans toute l'étendue des trois manuels, il se passerait une ou deux années où les exercices seraient pris en dehors des chapitres lus. Vous voyez, M. Rouiller, le grave inconvénient qui résulterait d'une grammaire conçue selon vos idées. Il faut de la concentration dans l'enseignement ; vous la voulez, M. l'Instituteur. Je vous demande, cependant, si cette concentration serait possible dans ces conditions. Comment, en effet, pourrait-on la pratiquer lorsque, durant une ou deux années, les exercices de grammaire n'auraient aucun rapport avec les leçons de choses, les lectures, les leçons d'histoire, de géographie, de sciences naturelles, etc..

Préparer d'avance tous les exercices de grammaire est un autre gros inconvénient qu'il faut éviter à tout prix. En donnant à vos exercices une forme déterminée, toujours la même, vous condamnez les instituteurs à l'immobilisme, vous les obligez, ainsi que les élèves, à ne se servir d'un texte que pour l'application d'une seule et même règle de grammaire, à l'exclusion de toutes les autres. D'après votre système, l'étude d'une règle est rivée à un exercice qui restera toujours le même. En un mot, M. Rouiller, vous détruisez tout esprit d'initiative chez le maître et chez les élèves.

Vous n'ignorez pas que cette méthode d'enseignement de la grammaire a été mise en pratique dans notre manuel de lecture du 2^{me} degré et qu'elle a abouti à un fiasco complet. On a cru que telle règle de grammaire devait trouver son application dans un chapitre déterminé du livre de lecture et qu'il était impossible de trouver dans les autres chapitres et les autres

parties du manuel la matière des exercices. Cette fausse interprétation de la méthode devait nécessairement produire de fâcheux résultats; le corps enseignant s'est découragé et il n'est pas étonnant d'entendre actuellement les récriminations qui s'élèvent de divers côtés contre une méthode qui n'a pas été comprise.

L'expérience a été faite, nous ne pouvons pas et il ne faut pas la recommencer. Si vous réfléchissez bien, M. l'Instituteur, vous conviendrez avec moi que l'élaboration d'une grammaire de cette nature constituerait un travail très difficile et d'une utilité fort problématique. Ce serait, je le répète, retomber dans les anciens errements, et, disons le mot, nous aurions préparé un nouvel oreiller de paresse à l'usage des maîtres et des élèves. Ce résultat-là, je le sais, M. Rouiller, vous ne le voulez pas ni pour vous, ni pour vos collègues. En définitive, M. l'Instituteur, avez-vous bien réfléchi à la différence qui existerait entre votre grammaire et notre livre du degré moyen? Dans ce manuel nous trouvons à la fin de chaque chapitre l'*indication* de l'exercice à tirer du chapitre lu; dans votre grammaire nous trouverions l'*exercice tout fait*, basé sur un chapitre lu.

Examinons, maintenant, les autres points de votre article. Je suis parfaitement d'accord avec vous qu'il ne suffit pas d'expliquer une règle de grammaire, mais qu'il faut la rendre familière aux enfants par des *exercices nombreux et variés*. Je dirai seulement qu'il n'est pas nécessaire d'exiger des exercices trop longs; à ce point de vue, on n'oubliera pas l'adage pédagogique : *Peu, mais bien*.

Je tiens à répéter que l'étude du *nom*, de l'*article*, de l'*adjectif*, ne suffit pas au cours inférieur. Je crains qu'en exposant ainsi le programme de ce cours on interprète mal la méthode d'enseignement de la langue maternelle. On aurait, en effet, trop l'air de vouloir envisager et enseigner séparément ces parties du langage. N'oublions pas que la méthode doit avoir pour point de départ l'étude de la *proposition*, et que, par conséquent, le *verbe* doit y occuper la place d'honneur. L'enseignement se poursuit au cours moyen sur les mêmes bases. Au programme officiel, il y aura lieu d'ajouter l'étude des mots invariables. Pour le cours supérieur, il sera nécessaire de déterminer clairement les matières que l'on pourrait raisonnablement enseigner aux élèves de nos écoles primaires avant leur émancipation.

Il est clair que les exercices de grammaire peuvent s'inspirer de toutes les connaissances acquises par nos élèves en matière d'histoire, de géographie, de notions civiques, etc. On

ne saurait mettre de côté les questions relatives à l'alcoolisme, à l'épargne. L'éducation de nos enfants y trouvera son compte, mais c'est là un résultat que nous pouvons obtenir sans manuel de grammaire.

Et maintenant, M. Rouiller, comment remplacerons-nous avantageusement la grammaire que vous désirez ? C'est bien simple. Pour concilier toutes les exigences de notre méthode d'enseignement, pour ne pas retomber dans les erreurs passées, pour tirer de nos livres de lecture tout ce qu'ils peuvent nous donner, pour ne pas exposer, enfin, nos instituteurs à la routine en se servant perpétuellement des mêmes exercices, voici ce que l'on peut faire :

Demander qu'une série complète d'exercices de grammaire, pour chacun des trois cours soit publiée sous la forme d'un *Guide du Maître*. Ce Guide serait mis uniquement à la disposition de l'instituteur. Il comprendrait : 1° le *programme* détaillé de l'enseignement de la grammaire dans chacun des trois cours ; 2° le *plan* de cet enseignement, soit la suite et l'enchaînement logiques qu'il convient de lui donner ; 3° l'indication des *exercices* d'application après chaque règle étudiée.

L'expérience et la connaissance approfondie de la méthode permettront aux maîtres de trouver des exercices semblables et tout aussi profitables que les premiers, pourvu que, condition indispensable, ils soient en rapport direct avec la règle étudiée.

Pour rester dans les limites de la méthode, nous pouvons aller jusque là, mais pas plus loin. Nous aurons ainsi, j'en ai l'intime conviction, fait faire un pas décisif à cette question si controversée de l'enseignement de la grammaire.

J'estime que cela vaudra mieux que la réapparition d'un manuel quelconque à mettre entre les mains des élèves.

H. CURRAT, *inspect.*

GYMNASTIQUE SCOLAIRE

(Suite.)

TROISIÈME GROUPE

(Au commandement et en cadence, 4 temps par mouvement.)

Thème : Combiner le premier groupe avec les mouvements de jambes et du torse figurant sous N° 3, page 118 du Manuel et N° 16, page 134.